

**Arrêté du Maire portant délégation de fonctions  
et de signature à Monsieur Christophe DISS,  
Conseiller Municipal Délégué**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 permettant au Maire de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux Adjointes et en complément à des Conseillers municipaux,
- VU** l'article 13 de la Loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ainsi que le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de Conseiller Municipal correspondant incendie et secours
- VU** le procès-verbal des élections municipales du 22 mars 2026 retraçant l'élection de Monsieur Christophe DISS en qualité de Conseiller Municipal,
- VU** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 au cours de laquelle Monsieur Mathieu NICO a été désigné en qualité de Maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il est de l'intérêt de la Commune que le Maire soit assisté dans l'exercice de ses fonctions pour la bonne marche de l'administration communale,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de confier à un Conseiller municipal une délégation spécifique sur un champ de compétences déterminé, sous l'autorité et la responsabilité du Maire,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Pour la durée de son mandat, Monsieur Christophe DISS, Conseiller Municipal, reçoit délégation de fonctions en qualité de Conseiller Municipal Délégué, dans le domaine des relations et de la coordination avec les forces de sécurité, incluant notamment les relations avec la Police Nationale, les Sapeurs-Pompiers, la Brigade Verte, la Société Protectrice des Animaux, ainsi que dans le domaine de la sécurisation des manifestations de la Ville, sans préjudice des pouvoirs de police du Maire. Au titre de son domaine de compétence délégué, il représentera notamment la Ville au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Il pilotera également la mise en place et le suivi d'une Police Municipale

Cette délégation de fonctions comprend notamment le suivi et la coordination des actions relevant du domaine délégué, le suivi des projets, actions et dispositifs communaux relatifs à cette thématique, les relations avec les partenaires et acteurs locaux concernés, la participation aux réunions, groupes de travail et instances internes en lien avec le domaine délégué, toute mission d'étude, de réflexion ou de proposition confiée par le Maire.

**Article 2 :** Pour la durée de son mandat, Monsieur Christophe DISS, Conseiller Municipal, reçoit délégation de fonctions en qualité de Conseiller Municipal Délégué, dans le domaine de l'écologie urbaine, incluant notamment le suivi de la gestion de la forêt et de sa protection, l'agriculture urbaine, la préservation de la biodiversité, le suivi de la chasse communale ainsi que la valorisation et la préservation des zones naturelles et agricoles.



Cette délégation de fonctions comprend le suivi et la coordination des actions relevant du domaine délégué, le suivi des projets, actions et dispositifs communaux relatifs à cette thématique, les relations avec les partenaires et acteurs locaux concernés, la participation aux réunions, groupes de travail et instances internes en lien avec le domaine délégué, toute mission d'étude, de réflexion ou de proposition confiée par le Maire.

**Article 3 :** Pour la durée de son mandat, délégation est donnée à Monsieur Christophe DISS à l'effet de signer les courriers, les actes préparatoires, les documents administratifs, les comptes rendus, les conventions, engagements et actes d'exécution en relation avec le domaine délégué, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre des missions relevant de la délégation définie à l'article 1 et à l'article 2, à l'exclusion de tout acte réservé au Maire par la loi ou les règlements.

Dans ce cadre, le Conseiller Municipal Délégué devra faire précéder sa signature de la mention suivante :

« Par délégation du Maire », suivie de son nom et prénom.

**Article 4 :** Les fonctions exercées par Monsieur Christophe DISS dans le cadre de la présente délégation s'exercent sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

**Article 5 :** Les délégations de fonctions et de signature données dans le présent arrêté prennent effet à compter de la publication du présent arrêté et sont valables pour la durée du mandat du Conseil Municipal élu lors des élections du 22 mars 2026, sauf révocation. Le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de l'ensemble des actions menées et des actes signés dans le cadre de la présente délégation.

**Article 6 :** Monsieur Christophe DISS est nommé Correspondant Incendie et Secours de la collectivité pour la durée de la mandature.

**Article 7 :** La Directrice Générale des Services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera inscrit au registre des arrêtés, publié sur le site internet de la Ville et transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- Monsieur le Comptable public de la Commune,
- Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Mulhouse,
- Monsieur Christophe DISS, Conseiller Municipal Délégué.

Fait à WITTENHEIM, le 16 avril 2026



LE MAIRE

Mathieu NICO

Notifié le : Monsieur Christophe DISS

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le et de sa date de publication sur le site de la Ville,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).